



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze et le Mardi 16 Juin,

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, 1^{er} Adjoint au Maire de la Commune de Morne-à-L'eau

***Etaient présents (24) :** Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPEHAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Jean DARTRON, Madame Dolores BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Annick VANONY, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Monsieur Judex LACLUSE, Madame Marie-Christine NANETTE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle MAKAIA-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE – Madame Sabrina GARES.*

***Excusés : (03)** Monsieur Jean-Claude LOMBION – Monsieur Edouard FRANCIETTA – Mme Florise CANVOT*

***Absents Représentés : (03)** Monsieur Jean BARDAIL – Mme Monique DELMESTRE – Mme Roselyne CARDOVILLE*

***Etaient absents (03) :** Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Kleber BLANCHE-MARIE*

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame NANETTE Marie-Christine a été désigné pour assurer le Secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Premier Adjoint, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N° 05-02-2015

Attribution d'une Aide Exceptionnelle à deux Associations ETOILE & ZAYEN'LA Dans le cadre de leur participation aux championnats de France de Handball 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition d'aide exceptionnelle par la Commune de Morne-à-L'Eau aux Clubs de Handball de l'ETOILE et de ZAYEN'LA, d'un montant de CINQ MILLE EUROS chacun, pour leur participation aux championnats de France de Handball 2015.

Les équipes Séniors Féminines de ZAYEN'LA ~~de~~ d'une part et Séniors Masculins de l'ETOILE d'autre part réalisent chacune une saison sportive exceptionnelle en remportant à la fois le titre de champion de la Guadeloupe et la Coupe de la Guadeloupe.

Ces équipes ~~devant maintenant~~ ^{ont de} représenter la Guadeloupe aux Championnats de France du 09 au 13 Juin 2015 à Paris.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande formulée par les Associations ETOILE et ZAYEN'LA
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,



DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver la proposition d'aide exceptionnelle d'un montant de CINQ MILLE EUROS (5 000 Euros) pour chacune des équipes.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget 2015 de la Ville.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal
Pour expédition certifié conforme

Fait à Morne-À-L'eau, le 17 Juin 2015

P/Le Maire
Jean-Claude LOMBION
Philippe FRANCFORT
1^{er} Adjoint au Maire

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 26 Juin 2015

Formalités de publicité

Effectuées le 03 Juillet 2015

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre